

COMMUNE DU PASSAGE D'AGEN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE

Le Maire du Passage d'Agen informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique relative au recensement des chemins ruraux de la Commune

Cette enquête publique se déroulera en Mairie du Passage d'Agen, siège de l'enquête du jeudi 12 septembre 2024 à 09h00 au mercredi 2 octobre 2024 à 17h00, soit une durée de 21 jours.

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête publique seront accessibles par toute personne souhaitant les consulter aux jours et heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet de la Commune à l'adresse (www.ville-lepassage.fr).

Ces observations pourront également, pendant la même période, être adressées soit par mail à l'adresse mairie@ville-lepassage.fr, soit par courrier au Commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête publique

Monsieur Jean KLOOS est désigné comme Commissaire-enquêteur et se tiendra à la disposition du public en Mairie du Passage d'Agen, soit 3 permanences aux jours et heures suivants :

Le jeudi 12 septembre 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
Le lundi 23 septembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
Le mercredi 2 octobre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations :

- Directement sur le registre d'enquête en Mairie
- Par courriel à l'adresse mairie@ville-lepassage.fr
- Par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Mairie
Place du général de Gaulle
47 520 Le Passage d'Agen

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 1 an en Mairie du Passage d'Agen ainsi que sur le site internet de la Commune